

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 juin 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Adélard Couture (Saint-Camille)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

Lucie Gagnon (Saint-Louis)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Claude Roy, maire suppléant de Saint-Louis-de-Gonzague est présent.

Madame Véronique Dubé, mairesse suppléante de Sainte-Sabine est présente.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée et Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration est aussi présente.

Madame Dominique Vien future directrice générale est présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2019-06-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2019, ET SUIVI**
- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 MAI, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 08.01 - Émission de certificats de conformité : règlements d'urbanismes**
    - 08.01.01 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Prosper**
    - 08.01.02 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Benjamin**
    - 08.01.03 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**
  - 08.02 - Zonage agricole :**
  - 08.03 - Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins (PGMR)**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
  - 10.01 - Projets locaux**
    - 10.01.01 - Municipalité de Saint-Magloire**
    - 10.01.02 - Municipalité de Saint-Cyprien**
    - 10.01.03 - Municipalité de Sainte-Aurélie**
    - 10.01.04 - Municipalité de Sainte-Aurélie**
    - 10.01.05 - Municipalité de Sainte-Aurélie**
    - 10.01.06 - Association Chasse et pêche du Lac Abénaquis**
    - 10.01.07 - Municipalité de Saint-Prosper**
    - 10.01.08 - Municipalité de Saint-Prosper**
    - 10.01.09 - Municipalité de Saint-Benjamin**
    - 10.01.10 - Municipalité de Saint-Zacharie**
    - 10.01.11 - Municipalité de Saint-Zacharie**
    - 10.01.12 - Municipalité de Saint-Zacharie**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
  - 12.01 - Intervention du préfet**
  - 12.02 - Département des ressources humaines**
  - 12.03 - Municipalité de Sainte-Claire**
  - 12.04 - Plan de développement du transport collectif**
  - 12.05 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

- 12.06** - Municipalité de Saint-Cyprien
- 12.07** - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 12.08** - Comité de suivi du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Etchemins
- 12.09** - Rapport d'activités du Fonds de développement des territoires
- 12.10** - Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires 2018-2019
- 12.11** - Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires
- 12.12** - Ministère responsable des Aînés et des Proches aidants
- 12.13** - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 12.14** - Centre de formation professionnelle de Lévis
- 12.15** - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 12.16** - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 12.17** - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins
- 12.18** - Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- 12.19** - Société québécoise des infrastructures (SQI)
- 12.20** - Département des ressources humaines

### **13 - ADMINISTRATION**

- 13.01** - Liste des comptes à payer
- 13.02** - État des encaissements et déboursés

### **14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**

- 14.01** - Municipalité de Saint-Prosper
- 14.02** - Firme Sogetel - fibre optique
- 14.03** - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 14.04** - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 14.05** - Municipalité de Sainte-Sabine
- 14.06** - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
- 14.07** - Autorité des marchés publics (AMP)
- 14.08** - Moulin La Lorraine
- 14.09** - Table régionale d'économie sociale Chaudière-Appalaches
- 14.10** - Steven Blaney, député de Lévis, Bellechasse, les Etchemins
- 14.11** - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 14.12** - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins
- 14.13** - Soirée reconnaissance des Etchemins

### **15 - SUJETS DIVERS**

### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-06-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 MAI 2019, ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2019 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29  
MAI, ET SUIVI**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S)**

Aucune rencontre.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S)**

Aucune analyse.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**

Aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT  
DU TERRITOIRE**

**08.01 - Émission de certificats de conformité : règlements  
d'urbanismes**

2019-06-03

**08.01.01 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de  
Saint-Prosper**

Émission de certificat de conformité : Règlement no 05-2019 de la  
municipalité de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 6 mai 2019, le règlement no 05-2019;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis et certificats, le règlement de

lotissement et le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 05-2019 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-06-04

**08.01.02 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Benjamin**

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 403-19 et 404-19 de la municipalité de Saint-Benjamin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 3 juin 2019, les règlements nos 403-19 et 404-19;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 403-19 et 404-19 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-05      08.01.03 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 03-2019, 04-2019 et 05-2019 de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 7 juin 2019, les règlements nos 03-2019, 04-2019 et 05-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le plan d'urbanisme, règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 03-2019, 04-2019 et 05-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-06      08.02 - Zonage agricole :**

Appui à la demande d'exclusion de Sainte-Aurélie (résolution no. 112-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif d'intégrer au périmètre d'urbanisation l'îlot déstructuré (article 59) adjacent au lac Abénaquis actuellement en zone agricole permanente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins

estime que la demande d'exclusion telle que formulée par la municipalité de Sainte-Aurélie et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire.

QUE le susdit Conseil s'engage, et si la décision rendue par la CPTAQ est positive, à modifier le schéma d'aménagement et de développement en conséquence, soit pour agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Aurélie en conformité avec la susdite décision.

QUE le conseil de la MRC, en vertu de l'article 65 de la Loi, appui la municipalité de Sainte-Aurélie dans ses démarches d'exclusion.

QUE le préambule de la présente résolution, en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-06-07

**08.03 - Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Etchemins (PGMR)**

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR): Rapport annuel 2018

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, et ce avant le 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un rapport préparé par le coordonnateur du service de l'aménagement a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2018 ainsi que l'ANNEXE 1;

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques tel que déposé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

-Monsieur Adélarde Couture, maire de Saint-Camille a assisté à une rencontre du Comité de gestion des matières résiduelles de Bellechasse, à titre de représentant des municipalités des Etchemins.

- Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin annonce qu'il y a des nouveaux programmes de formation offerts au Centre Universitaire des Appalaches.

-Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire distribue des dépliants d'information concernant Nouvel Essor.

-Monsieur René Allen, maire de Sainte-Aurélie a assisté à l'AGA du Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC).

## **10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, lundi 10 juin 2019.

### **10.01 - Projets locaux**

**2019-06-08**

#### **10.01.01 - Municipalité de Saint-Magloire**

Amélioration des parcs municipaux: Municipalité de Saint-Magloire.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 10 533,00\$

Coût du projet: 13 166,48\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet "Amélioration des parcs municipaux" est de 10 533,00\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Magloire;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-09**

#### **10.01.02 - Municipalité de Saint-Cyprien**

Génératrice: Municipalité de Saint-Cyprien.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 13 165,43\$

Coût du projet: 16 456,79\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Cyprien pour le projet "Génératrice" est de 13 165,43\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Cyprien;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-10**

**10.01.03 - Municipalité de Sainte-Aurélie**

Circuit d'entraînement: Municipalité de Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 5 083,10\$

Coût du projet: 6 592,24\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-*

*Aurélie pour le projet "Circuit d'entraînement" est de 5 083,10\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-11**

**10.01.04 - Municipalité de Sainte-Aurélie**

Équipements nautiques et d'extérieur: Municipalité de Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 6 029,60\$

Coût du projet: 7 537,00\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet "Équipements nautiques et d'extérieur" est de 6 029,60\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-12**

**10.01.05 - Municipalité de Sainte-Aurélie**

Aménagement de salles: Municipalité de Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 7 710,26\$

Coût du projet: 9 637,82\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet "Aménagement de salles" est de 7 710,26\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-13**

**10.01.06 - Association Chasse et pêche du Lac Abénaquis**

Équipement pour déneigement.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'Association Chasse et pêche du Lac Abénaquis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: à venir

Coût du projet: 30 859,29\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à l'Association Chasse et pêche du Lac Abénaquis pour le projet "Équipement pour déneigement" sera celle du montant résiduel du projet de réfection de la toiture du Vieux Moulin s'il y a lieu. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire résiduelle, si disponible, pour la Municipalité de Sainte-Aurélie;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de

ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-14**

**10.01.07 - Municipalité de Saint-Prosper**

Aménagement/construction d'un terrain de baseball.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 40 125,30\$

Coût du projet: 194 815,51\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Prosper pour le projet "Aménagement/Construction d'un terrain de baseball" est de 40 125,30\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2016-2017, 2017-2018 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Prosper. L'acceptation du projet est conditionnelle à la réception des soumissions;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-15**

**10.01.08 - Municipalité de Saint-Prosper**

Aménagement d'un sentier de patin au Village Beauceron.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 20 000,00\$

Coût du projet: 44 476,65\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Prospér pour le projet "Aménagement d'un sentier de patin au Village Beauceron" est de 20 000,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Prospér. L'acceptation du projet est conditionnelle à la réception des soumissions;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-16**

**10.01.09 - Municipalité de Saint-Benjamin**

Transformation de l'église en Centre multifonctionnel.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 61 217,92\$

Coût du projet: À venir

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Benjamin pour le projet "Transformation de l'église en Centre multifonctionnel" est de 61 217,92\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Benjamin. L'acceptation du projet est conditionnelle à la réception d'une confirmation écrite par la municipalité indiquant la partie des travaux qu'elle veut financer via son enveloppe du PSPS, en conformité aux critères d'admissibilités de la politique de soutien aux projets structurants, la réception du montage financier détaillé et des soumissions en lien avec ces travaux;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur

Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-17**

**10.01.10 - Municipalité de Saint-Zacharie**

Amélioration de sécurité du terrain de baseball.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE MONSIEUR CLAUDE ROY,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 9 070,92\$

Coût du projet: 11 338,65\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Zacharie pour le projet "Amélioration de sécurité du terrain de baseball" est de 9 070,92\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Zacharie. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-18**

**10.01.11 - Municipalité de Saint-Zacharie**

Réaménagement du terrain de volley-ball.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA REPRÉSENTANTE DE SAINTE-SABINE MADAME VÉRONIQUE DUBÉ,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-

Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 2 792,67\$

Coût du projet: 3 490,85\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Zacharie pour le projet "Réaménagement du terrain de volley-ball" est de 2 792,67\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2017-2018 disponible pour la Municipalité de Saint-Zacharie. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-19**

**10.01.12 - Municipalité de Saint-Zacharie**

Acquisition d'une enseigne numérique.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 36 668,34\$

Coût du projet: 45 835,42\$

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Zacharie pour le projet "Acquisition d'une enseigne numérique" est de 36 668,34\$. Le versement de cette somme se fera à même les enveloppes budgétaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une lettre d'entente entre la municipalité de Saint-Zacharie et la Caisse Desjardins du sud de la Beauce confirmant que l'institution financière est d'accord à ce que l'enseigne soit installée sur son terrain et mentionnant que ladite enseigne appartient à la municipalité de Saint-Zacharie;*

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune ratification.

## **12 - AFFAIRES COURANTES**

### **12.01 - Intervention du préfet**

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

**2019-06-20**

### **12.02 - Département des ressources humaines**

Embauche de la directrice générale de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général présentement en poste a déjà annoncé sa prise de retraite au 27 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'un Comité formé des membres du Comité administratif, assisté par Cameron Ressources humaines, consultant, a procédé à la sélection d'un candidat, parmi quatre (4) candidatures, pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité de sélection et Cameron Ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la recommandation du Comité de sélection et de Cameron Ressources humaines à l'effet de retenir la candidature de madame Dominique Vien;

QUE l'embauche de madame Dominique Vien soit ainsi confirmée pour intégrer l'équipe de la MRC à partir du 10 juin 2019 dans le cadre du processus de transition à la direction générale;

QUE son entrée en fonction à titre spécifique de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Etchemins devienne légalement effective à compter du 2 juillet 2019, madame Dominique Vien devenant alors autorisée à poser tout geste assigné à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC des Etchemins, en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution incluant les effets bancaires;

QU'une période de probation d'une période de six (6) mois, à compter de la date de son entrée en fonction comme employée de la MRC, soit établie par la présente résolution;

QUE Monsieur Luc Leclerc n'occupera plus la fonction de directeur général et secrétaire trésorier de la MRC des Etchemins à compter du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-06-21

### 12.03 - Municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a déposé une demande d'appui par la résolution 113-2019 concernant des demandes à la Société de l'assurance automobile de Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire est mandataire de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) en vertu d'une entente prévoyant les modalités de gestion du bureau d'immatriculation situé dans l'édifice de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que ladite entente est une convention type signée par la SAAQ avec les municipalités mandataires, qui prévoit, entre autres, la rémunération versée aux mandataires, sous deux formes, soit un montant forfaitaire établi selon une charge de travail évaluée en minutes et un montant par opération;

CONSIDÉRANT que ladite entente inclut une liste des opérations rémunérées, lesquelles pourraient être plus nombreuses;

CONSIDÉRANT que les citoyens effectuent des transactions par Internet ou dans une institution financière bénéficient d'un rabais que n'ont pas ceux qui se présentent aux bureaux d'immatriculation de proximité, et que cela a eu un impact sur l'achalandage;

CONSIDÉRANT que le renouvellement des permis de conduire a été porté à 8 ans plutôt qu'à 4, ce qui diminuera aussi la clientèle dans les bureaux d'immatriculation de proximité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Claire, à l'instar de la Municipalité de Saint-Raphaël (résolution numéro 2019-04-62, adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2019) et la Ville de La Pocatière (résolution 122-2019, adoptée le 23 avril 2019), s'adresse à la Société de l'Assurance automobile du Québec pour lui demander de mettre en oeuvre des mesures visant à assurer le maintien et une plus grande rentabilité des bureaux d'immatriculation de proximité, situés dans des édifices municipaux;

QUE, parmi ces mesures, le coût à la transaction pour le citoyen soit le même que ce dernier procède dans une institution financière, par Internet ou au comptoir local de la SAAQ situé dans un édifice municipal;

QUE, de plus, certaines opérations soient ajoutées dans la liste des tâches que peuvent remplir les commis des comptoirs locaux de la SAAQ, tels le retrait de la condition A sur les permis de conduire, la remise de la classe 6A dans le délai prescrit de 3 ans, la correction de la date de naissance sur

un permis de conduire et la délivrance d'un permis d'apprenti;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient la résolution portant le numéro 113-2019 de la Municipalité de Sainte-Claire et que la présente soit acheminée à cette dernière;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la SAAQ ainsi qu'aux municipalités mandataires de Saint-Raphaël, La Pocatière, Lac Etchemin, Sainte-Marie-de-Beauce, Baie-Saint-Paul, Saint-Pamphile et Saint-Pascal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-22**

#### **12.04 - Plan de développement du transport collectif**

Demande de contribution financière au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ).

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDETQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 13 500 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 26 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 38 500 \$ en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTMDETQ pourrait être de 125 000 \$ pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTMDETQ, une contribution financière de base de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2019;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de 10 700 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12.05 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Dépôt de document - Une somme 4,6 millions répartie jusqu'en 2023 sera attribuée à l'Alliance pour la solidarité de la Chaudière-Appalaches.

2019-06-23

**12.06 - Municipalité de Saint-Cyprien**

Demande de commandite pour le jeu gonflable de la Fête des voisins, le 8 juin 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Comité administratif recommandent aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins d'accepter de verser la somme de trois cents dollars (300,00\$), à titre de commandite pour le jeu gonflable de la Fête des voisins du 8 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12.07 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Accusé réception de la demande d'aide financière de la MRC des Etchemins dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

2019-06-24

**12.08 - Comité de suivi du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Etchemins**

Les membres du Comité de suivi du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Etchemins sont:

Carole Bouffard - MAPAQ;  
Rose-Marie Dumas - UPA;  
Luce Bisson - UPA;  
Richard Couët - préfet et maire de Saint-Prosper;  
Marielle Lemieux - préfète suppléante et mairesse de Saint-Magloire;  
Hector Provençal - maire de Sainte-Rose-de-Watford;  
L'aménagiste de la MRC des Etchemins;  
Sarah Jane Armstrong - agente à la mise en oeuvre du PDZA et du PGMR.

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins entérinent la liste des membres du Comité de suivi du Plan de développement de la

zone agricole de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-25      12.09 - Rapport d'activités du Fonds de développement des territoires**

CONSIDÉRANT QUE tel que spécifié dans l'entente du FDT, la MRC doit fournir un rapport annuel d'activités au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE ledit rapport soit adopté et publié sur le site Web de la MRC des Etchemins et acheminé au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-26      12.10 - Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires 2018-2019**

Adoption de la reddition de comptes du Fonds de développement des territoires 2018-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE ladite reddition de comptes du Fonds de développement des territoires 2018-2019 soit et est adoptée et acheminée au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-27      12.11 - Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires**

Adoption des priorités d'intervention de la Politique de soutien du Fonds de développement des territoires.

Les priorités sont:

- Appuyer et consolider les entreprises et organismes;
- Promouvoir les services existants et les infrastructures;
- Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique;
- Promouvoir la construction résidentielle et commerciale;
- Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune;
- Planifier l'aménagement et le développement du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE les priorités d'intervention contenues dans ladite politique de soutien du Fonds de développement des territoires soient et sont adoptées et acheminées au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **12.12 - Ministère responsable des Aînés et des Proches aidants**

Dépôt de document - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

**2019-06-28**

#### **12.13 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

##### PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant l'investissement de 37,1 millions\$ du gouvernement du Québec pour le financement de projets dans le cadre du programme RénoRégion et annoncé dans le Plan budgétaire présenté le 21 mars 2019;

Considérant l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre datée du 14 mai 2019 d'une somme de 132 000\$ octroyée à la MRC des Etchemins dans le cadre du Programme RénoRégion;

Considérant que cette somme représente un manque à gagner de 101 000\$ par rapport à la somme reçue pour l'année 2018-2019;

Considérant que le programme RénoRégion répond à des besoins importants et que la MRC des Etchemins compte une liste d'attente de quelque 35 demandeurs;

Considérant qu'il y a lieu de signifier notre grande déception;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

Que le Conseil de la MRC des Etchemins demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir la contribution du gouvernement du Québec de 132 000\$ dédiée à la MRC Etchemins et de rétablir le montant de la contribution à celui octroyé pour l'année 2018-2019, soit 233 000\$;

Que copie conforme soit envoyée à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-29**

#### **12.14 - Centre de formation professionnelle de Lévis**

Demande de commandite correspondant à la somme des frais de transport en autobus pour le voyage des étudiants du Centre de formation

professionnelle de Lévis dans différentes entreprises sur le territoire des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Comité administratif recommandent aux membres du Conseil de la MRC des Etchemins de ne pas accepter la demande d'aide financière qui consiste à défrayer les frais de transport en autobus, tel que demandé par M. Jean-Guy Labbé, pour le voyage des étudiants du Centre de formation professionnelle de Lévis dans différentes entreprises sur le territoire des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **12.15 - Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Congrès annuel 2019 (les 25,26 et 27 septembre 2019) Réservations des chambres à l'Hôtel Delta. Tous les participants (maires, mairesses) qui désirent effectuer des modifications à leur réservation de chambre respective doivent communiquer eux-mêmes avec l'Hôtel Delta.

Les maires et mairesses doivent s'inscrire auprès de la FQM pour le congrès .

#### **12.16 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**

Dépôt de document - Lettre annonçant la conformité du règlement # 130-19 concernant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

**2019-06-30**

#### **12.17 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**

Considérant l'intérêt pour un projet déposé dans le cadre du Plan de relance de la MRC des Etchemins volet 2;

Considérant les besoins du promoteur en matière d'accompagnement et de supervision;

Considérant l'expertise et la disponibilité du consultant monsieur Yvon Lévesque MBA;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

Que monsieur Lévesque obtienne un mandat de consultant ne dépassant pas 6 mois à compter du 10 juin 2019 pour accompagner le promoteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-31**

#### **12.18 - Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Économie et de l'Innovation

désire reconduire son entente de collaboration avec la MRC des Etchemins, qui a pris fin le 31 mars 2019 et qui consiste à:

-collaborer aux actions visant à sensibiliser les entreprises à l'importance de la gestion des risques et de la continuité des activités tout en les aidant à se préparer en conséquence;

-prendre part aux interventions requises lors de sinistres ou du rétablissement s'ensuivant;

-proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de reconduire ladite entente de collaboration telle qu'elle y est définie, et ce, jusqu'au 31 mars 2022;

QUE le conseiller en développement économique de la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Bissonnette, soit nommé à titre de répondant dans l'entente de collaboration entre la MRC et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, soit et est autorisé à signer, au nom de la MRC des Etchemins, l'entente de collaboration avec le Ministère de l'Économie et de l'Innovation;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-32      12.19 - Société québécoise des infrastructures (SQI)**

Siège social de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

Que le préfet, le directeur général et/ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents relatifs au projet d'acquisition du siège social, aux 1137 et 1139, Route 277, Lac-Etchemin soumis par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-33      12.20 - Département des ressources humaines**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'aménagiste sera vacant à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires

locaux et sur des sites web tels que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathieu Turcotte a été sélectionné pour combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE l'embauche de Monsieur Mathieu Turcotte soit entérinée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3.1, échelon 5);

QUE Monsieur Mathieu Turcotte entre en poste le 2 juillet 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13 - ADMINISTRATION**

**2019-06-34**

#### **13.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE REJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent cinquante-neuf mille six cents dollars et quarante-quatre sous (359 600,44\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **13.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**

#### **14.01 - Municipalité de Saint-Prosper**

Résolution numéro 19-05-135 sur le décret officiel de la CPTAQ concernant les érablières.

#### **14.02 - Firme Sogetel - fibre optique**

La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la démarche de la firme Sogetel - fibre optique.

La municipalité de Sainte-Justine appuie la démarche de la firme Sogetel - fibre optique.

#### **14.03 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Accusé réception de la lettre du 11-04-2019 concernant le règlement no

130-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

#### **14.04 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Accusé réception de l'avis de versement de deux cent soixante-quatre mille six cent trente-deux dollars (264 632,00\$) pour le Fonds de développement des territoires (FDT).

#### **14.05 - Municipalité de Sainte-Sabine**

Véronique Dubé, représentante suppléante à la MRC des Etchemins.

#### **14.06 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

Dépôt de document - Aires de repos exploitation acéricole.

#### **14.07 - Autorité des marchés publics (AMP)**

Dépôt de document.

#### **14.08 - Moulin La Lorraine**

Invitation et laissez-passer pour le lancement des expositions estivales au Moulin La Lorraine.

#### **14.09 - Table régionale d'économie sociale Chaudière-Appalaches**

Dépôt de document - Réalisation 2018-2019 de la Table régionale d'économie sociale Chaudière-Appalaches (TRESKA).

#### **14.10 - Steven Blaney, député de Lévis, Bellechasse, les Etchemins**

Lettre de félicitations à Dominique Vien pour sa nomination à titre de directrice générale de la MRC des Etchemins.

#### **14.11 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Aide financière de quatre-vingt-trois mille trois cents dollars (83 300,00\$) dans le cadre du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour l'exercice financier 2019-2020.

2019-06-35

#### **14.12 - Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins**

Remerciements pour les années de services au sein de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins, à Madame Marie-Claire Larose, directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD  
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins remercient Madame Marie-Claire Larose, directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins pour ses douze années de services, ils lui souhaitent une joyeuse retraite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2019-06-36**

#### **14.13 - Soirée reconnaissance des Etchemins**

Félicitations et remerciements aux lauréats et organisateurs de la Soirée reconnaissance des Etchemins, 7<sup>ième</sup> édition.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins félicitent et remercient tous les lauréats et les organisateurs de la Soirée reconnaissance des Etchemins tenue le samedi 1<sup>er</sup> juin dernier, au Manoir Lac-Etchemin. Ce fut une soirée remarquable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **15 - SUJETS DIVERS**

-Monsieur Guylain Turcotte, représentant de Saint-Prosper informe les maires et mairesses que le journal Web EnBeauce.com fait mention dans un article qu'une subvention est versée par la MRC pour 16 projets culturels dans le milieu pour le volet culturel, au montant de 25 030,00\$ pour 2019.

-Monsieur Joey Cloutier, maire de Saint-Zacharie discute de la tenue des Jeux intervillages sur le territoire des Etchemins.

-Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien émet un commentaire concernant le boisé le long des routes (bandes de protection) versus les installations d'Hydro-Québec.

#### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-06-37**

#### **17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 8h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER